



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES  
ET SERVICES À LA POPULATION  
Direction des Finances

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260119-3043B-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 29 janvier 2026  
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 19 janvier 2026**

**43 élus présents (59 en exercice, 8 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation de l'assemblée délibérante, il appartient au Bureau  
« d'approuver les plans de financement d'opérations ou de projets dont  
la communauté d'agglomération est maître d'ouvrage ou partenaire et  
solliciter les subventions ou autres financements possibles ».**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 :  
PROPOSITION D'OPÉRATIONS (7.5.8/3043B)**

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), régie par l'article L 2334-42 du Code Général des Collectivités Locales, permet d'accompagner les investissements structurants des communes et des établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Les projets issus du Pacte Territorial de Réussite de la Transition Ecologique peuvent également être proposés dans ce cadre.

Seuls les dossiers en stade Avant-Projet Définitif pourront être instruits. Il convient donc de limiter les demandes aux projets les plus matures, Mulhouse Alsace Agglomération limite sa demande à deux opérations dans la thématique « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

- **Périscolaire Illzach Jonquilles – construction** : ces travaux de création de locaux périscolaires contribueront à améliorer l'accueil des enfants dans ce quartier prioritaire relevant du NPRU pour un coût global estimé de 3 110 961€ HT.
- **Périscolaire Mulhouse Hélène Burger - construction** : cette construction participe à la création d'un espace de restauration pour 50 maternels et 84 élémentaires et salles d'activité. Les travaux sont prévus pour un montant de 2 187 164€ HT. L'opération s'inscrit également dans le cadre du NPRU.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel des 2 opérations s'établit comme suit :

Opération	Montant HT en €	ETAT DSIL	%	Autres co-financeurs	%	m2A / Commune	%
Périscolaire Illzach	3 175 961€	500 000€	15,74%	ANRU – 480 156€ Région - 260 000€ CeA - 282 557€ CAF – 292 750€	41,42%	1 360 498€	42,84%
Périscolaire Hélène Burger	2 355 423€	566 815€	24,06%	ANRU – 883 419€ Région – 328 075€ CAF – 161 000€	58,27%	416 114€	17,67%

*Pour l'opération relative au périscolaire Hélène Burger, la participation minimale du maître d'ouvrage à respecter au regard des subventions publiques obtenues est de 355 661,80€.*

Le montant total des crédits demandés au titre de la DSIL 2026 est donc de 1 066 815€.

Les crédits sont prévus sur la ligne de crédit suivante :

- ligne de crédit 23896 « PERISCOLAIRE ILLZACH JONQUILLES »,
- ligne de crédit 32370 « PERISCOLAIRE HELENE BURGER».

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve ces opérations,
- approuve les plans de financement prévisionnel exposés,
- précise qu'en cas de diminution de recettes attendues, Mulhouse Alsace Agglomération augmentera d'autant sa participation,
- autorise le Président ou son Vice-Président à solliciter les demandes de subventions et de signer les actes nécessaires à leurs formalisations ainsi que leurs modifications ultérieures.

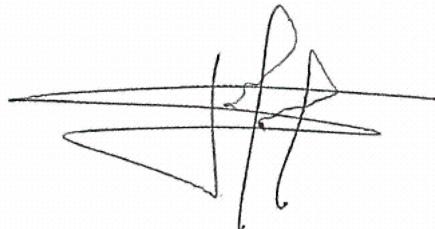
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of two vertical strokes and a stylized 'H' shape.

Jean-Luc SCHILDKNACHT

Le Président

A black ink signature consisting of a stylized 'F' and 'J' intertwined with other lines.

Fabian JORDAN